

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT au plus offrant et dernier enchérisseur d'une

MAISON

A USAGE D'

HABITATION

Sise à **NANTUA (01130-Ain) 42, route de Genève**

Mise à prix : **30 000 €uros TRENTE MILLE EUROS**

(outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

ADJUDICATION le MARDI 27 JUIN 2017 à 14 heures

**AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice,
32, avenue Alsace Lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE**

Cette vente est poursuivie à la requête de la **CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELLEGARDE SUR VALSERINE**, société coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE sous le n° 418 056 768, ayant son siège social 1, rue de la République à 01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE, ayant pour Avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES, Avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur la commune de NANTUA (01130) 42, route de Genève, une maison à usage d'habitation mitoyenne, en mauvais état et non entretenue, d'une surface selon certificat de mesurage JURITEC du 6 décembre 2016 de 85,70 m², avec jardin attenant non entretenu avec serre en mauvais état.

La maison est dans un ensemble plus grand et la partie concernée comprend :

- un sous-sol coupé en trois pièces dont une aménagée en salle de bains avec toilettes, garage,
- au rez-de-chaussée : salon-cuisine, dégagement, salon avec coin chambre, salle de bains avec toilettes,
- au premier étage : dégagement, deux chambres dont une avec placard de rangement, ces deux chambres donnant chacune accès à des combles,

Bien non soumis au statut de la copropriété et cadastré :

- **section AE, n° 175, lieudit « Pradon » 42, route de Genève, d'une contenance de 3 a 28 ca.**

La maison semble abandonnée.

Une Visite des lieux sera effectuée par un huissier membre de la SELARL AHRES, huissiers de justice associés à BOURG EN BRESSE (01000), 16 rue de la Grenouillère, le Mardi 6 juin 2017 de 14 Heures à 15 heures.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de l'Ain, séquestre, de 10 % du montant de la mise à prix. (Consignation minimum de 3.000€).

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain.

Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (RG N° : 17/00010).